Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270286
Centre d'intérêt: 35

Hardy, Gaétan.

Rapport statistique sur le personnel à l'éducation des adultes en 1973-74 : document de travail / Gaétan Hardy ; [pour le] SEP, DGEA, MEQ. -- [Québec : Direction générale de l'éducation des adultes], 1975.
38 f. : graph. ; 28 cm.

Cote Dewey: 371.1'009714/H269r Cote LC: LB/2832.4/.C38

Descripteur(s): *Personnel *Personnel enseignant *Statut *Statistiques *Education des adultes

Description de certaines données statistiques concernant le personnel à l'éducation des adultes en 1973-1974. Le personnel est regroupé en quatre catégories: personnel enseignant, personnel cadre et hors cadre, personnel professionnel, personnel de gérance. Les données portent sur la localisation du personnel (type d'employeur), les fonctions qu'il occupe et le statut d'emploi.

Les informations proviennent d'un formulaire complété par tout le personnel de l'éducation au Québec (SIMEQ F-11, 1973-1974).

Le personnel de l'enseignement des adultes représente 8064 personnes, soit 7,76% du personnel total de l'éducation en 1973-1974. De ce nombre, 64,5% est à l'emploi du seul service aux adultes alors que 35,5% cumule service régulier et service aux adultes. Le principal employeur (69,5% des cas) est l'ensemble des commissions scolaires régionales catholiques. Au total, 69,3% du personnel possède un statut de régulier et 30% un statut d'occasionnel. De plus, 46,2% du personnel régulier et 52,1% du personnel occasionnel travaille à temps partiel.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270286

446

RAPPORT STATISTIQUE SUR LE PERSONNEL A L'EDUCATION DES ADULTES EN 1973-74

(Document de travail)

Gaétan Hardy - SEP - DGEA - MEQ - Mars 1975 -

E D U Q 8270286

RAPPORT STATISTIQUE SUR LE PERSONNEL A L'EDUCATION DES ADULTES EN 1973-74

(document de travail)

Gaétan Hardy,
SEP - DGEA - MEQ,
Mars 1975.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
1 - Le personnel de l'éducation au Québec en 1973-74	3
2 - Localisation du personnel de l'éducation des adultes	5
3 - Les fonctions du personnel à l'éducation des adultes	9
3.1 - Le personnel: enseignant	11
3.2 - Le personnel: cadre et hors-cadre	15
3.3 - Le personnel: professionnel	16
3.4 - Le personnel: de gérance	18
4 - Le statut d'emploi du personnel à l'éducation des adultes en 1973-74	19
4.1 - Le statut d'emploi du personnel: enseignant	22
4.2 - Le statut d'emploi du personnel: cadre et hors-cadre	25
4.3 - Le statut d'emploi du personnel: professionnel	27
4.4 - Le statut d'emploi du personnel: de gérance	27
4.5 - Le statut d'emploi du personnel: remplissant plus d'une fonction	30
Conclusion	32
Annexe I - Tableau complémentaire (tableau XV)	34
Annexe II - a) Liste des graphiques	37
b) Liste des tableaux insérés dans le texte	38

Introduction:

Ce document constitue une description de certaines données statistiques sur le personnel à l'éducation des adultes en 1973-74. Ces informations ont été recueillies à partir du formulaire complété par tout le personnel qui travaille à l'éducation au Québec (formulaire: SIMEQ P-11, 1973-74)

Le personnel qui a complété ce formulaire se définit comme: "(...) toute personne qui exerce une fonction dans un organisme d'enseignement, soit une commission scolaire, une commission régionale, un collège d'enseignement général et professionnel ou une institution privée et qui appartient à l'un des groupes suivants: enseignant, professionnel, gérance (régisseur, contremaître ...), cadre (directeur des service ...), hors-cadre (directeur général et directeur général adjoint)"(1)

L'ensemble des informations contenues et recueillies par le formulaire sont fournies par la personne même qui exerce la fonction et non à partir du document officiel. Il faudra donc considérer ces résultats comme des indications globales de la réalité.

Ce travail, comme on pourra le constater, est essentiellement descriptif. Il constitue de fait une première version des données

---

(1) Tiré du formulaire SIMEQ P-11, 1973-74, directives générales.

recueillies que nous voulions à l'origine comme un dénombrement du personnel à l'éducation des adultes en 1973-74. Ainsi, il ne faudrait pas attendre un rapport complet sur le personnel à l'éducation des adultes, mais une description de certaines données.

1 - Le personnel de l'éducation au Québec en 1973-74

Il m'apparaît intéressant de présenter, dans un premier temps, une vue d'ensemble du personnel que l'on retrouve dans le système d'éducation au Québec. Le dénombrement s'établit à partir de la notion de service, utilisée pour déterminer à quel type de clientèle s'adresse le travail du personnel. Ainsi, le service régulier réfère à la clientèle du niveau régulier (primaire, secondaire et collégiale); le service aux adultes s'adresse à une clientèle ayant 16 ans et plus et qui n'est pas dans le réseau scolaire depuis un an; un troisième service, le service régulier + adultes, regroupe le personnel qui se retrouve aux deux niveaux, c'est-à-dire que la clientèle desservie est du niveau régulier et du niveau adulte. Le graphique I donne cette répartition du personnel à l'éducation pour 1973-74. (Noter que la distinction entre les services prévaudra tout au long du document)

Graphique I: Personnel de l'éducation au Québec en 1973-74

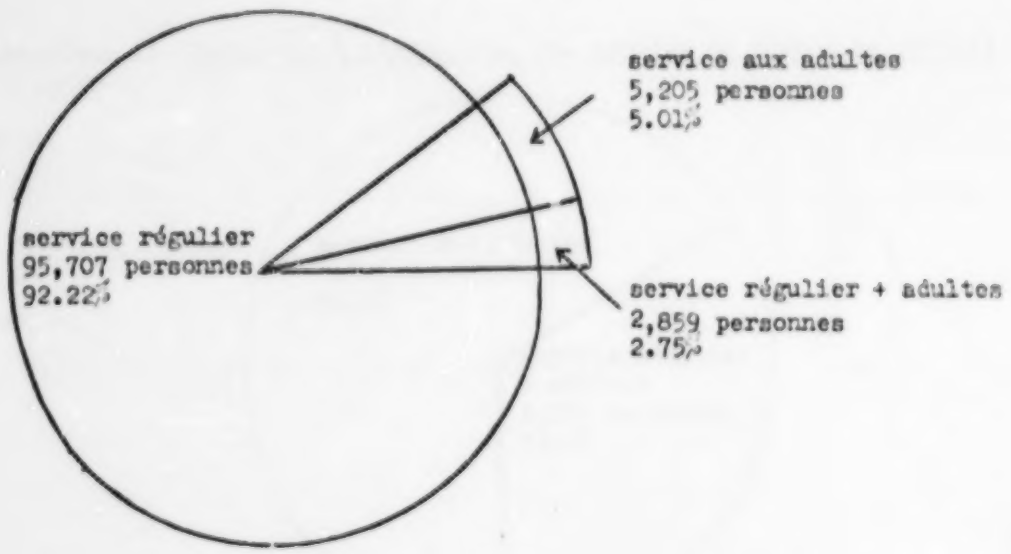

Les données recueillies nous permettent d'identifier que l'éducation emploie 103,771 personnes réparties, comme le montre le graphique I, selon les différents services identifiés. Le service régulier réclame la majeure partie du personnel, soit 92.22% du personnel total rattaché à l'éducation, le service aux adultes regroupe 5.01% du personnel, tandis que le service régulier + adultes comprend pour sa part 2.75% du personnel.

Le personnel qui oeuvre en éducation des adultes se compose des personnes que l'on retrouve: au service aux adultes, soit 5,205 personnes et au service régulier + adultes, soit 2,859 personnes; pour donner un effectif total de 8,064 personnes à l'éducation des adultes au Québec. Le personnel de l'éducation des adultes représente donc 7.76% du personnel total de l'éducation en 1973-74.

Le graphique II nous présente la répartition du personnel à l'éducation des adultes en 1973-74, selon les deux services qui le composent.

Graphique II: Personnel à l'éducation des adultes au Québec en 1973-74

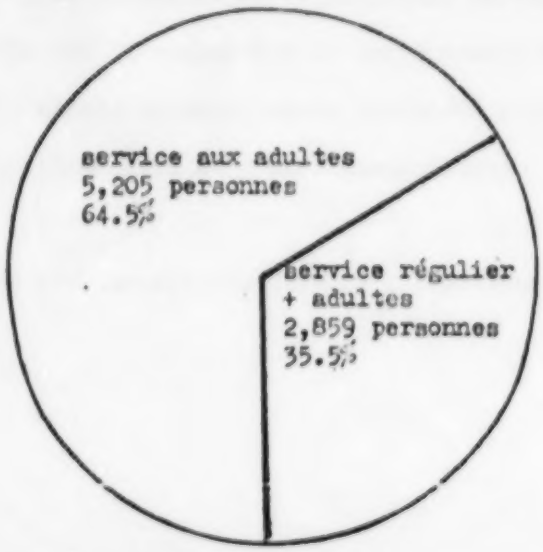

Les 8,064 personnes qui travaillent à l'éducation des adultes proviennent dans une proportion de 64.5% du service aux adultes, c'est-à-dire que leur fonction ne touche que la clientèle adulte, et dans une proportion de 35.5% du service régulier + adultes, c'est-à-dire des personnes qui travaillent avec les deux types de clientèles.

2 - Localisation du personnel de l'éducation des adultes

Le dénombrement du personnel de l'éducation nous a permis d'identifier 8,064 personnes à l'éducation des adultes en 1973-74. Ces personnes se répartissent dans les différentes institutions du territoire québécois. Le tableau I présente cette répartition selon sept (7) types d'institutions, en conservant la distinction préétablie entre le service aux adultes et le service régulier + adultes.

Avant d'aborder dans le détail cette répartition du personnel dans les institutions, il s'avère utile de redéfinir chacune d'elles:

- commission scolaire régionale (CSR): c'est l'organisme scolaire public qui administre "une ou plusieurs écoles secondaires ou high schools" (1). Elle constitue un regroupement de commissions scolaires en vertu de la Loi 27 concernant le regroupement des commissions scolaires. Il existe 56 commissions scolaires régionales réparties ainsi: 47 pour catholiques et 9 pour protestants;

---

(1) Définition tirée de: Recueil des lois de l'Education, 1970, page 142.

- commission scolaire affiliée: c'est une commission scolaire rattachée à une commission scolaire régionale. Ainsi, comme exemple, la commission scolaire régionale Tardivel possède trois commissions scolaires dites affiliées, soit Portneuf, Grand-Bois et Monseigneur Vachon;

- commission scolaire intégrées: c'est une commission scolaire qui est responsable de l'enseignement élémentaire et secondaire, ainsi, la commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) ... Il existe 18 commissions scolaires intégrées sur le territoire québécois;

- institution privée: c'est une institution d'intérêt public qui assure des services d'enseignement à différents niveaux et qui est reconnue pour fins de subventions par le ministère de l'éducation.

- collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP): c'est une institution qui dispense de l'enseignement de niveau collégial; on en compte 50 au Québec.

La majeure partie du personnel à l'éducation des adultes se retrouve, comme le démontre le tableau I, dans les commissions scolaires régionales pour catholiques. Celles-ci regroupent 5,610 personnes, soit 69.5% du personnel total. Les commissions scolaires intégrées regroupent pour leur part, 22.5% du personnel, c'est-à-dire 1,820 personnes. Le reste des institutions, CEGEP, commissions scolaires protestantes et les institutions privées se partagent 8% du personnel.

Note: Les informations sont tirées du Bulletin officiel, ministère de l'Education, supplément no 23, août 1973.

Tableau I - *Répartition du personnel de l'éducation des adultes dans les différentes institutions*

Institutions	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
CSR catholiques	3,623	1,987	5,610
CS intégrées	1,190	630	1,820
CEGEP	255	142	397
CS affiliées*	50	40	90
Institutions privées sur territoire de CSR	54	28	82
Institutions privées sur territoire de CS intégrées	24	16	40
CSR protestantes	9	16	25
TOTAL	5,205	2,859	8,064

* Normalement aucune personne ne devrait apparaître ici, ces personnes étant incluses dans les commissions scolaires régionales.

Le graphique III représente cette répartition en pourcentage, ce qui nous permet de mieux voir la répartition du personnel dans chacune des institutions.

Graphique III: Répartition en pourcentage du personnel dans les différentes institutions

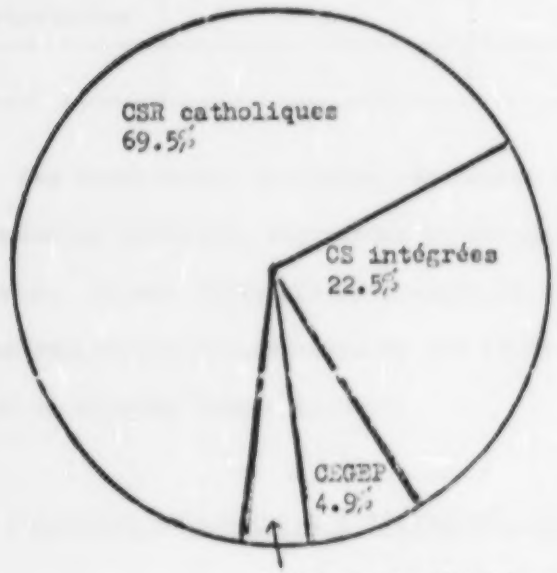

Autres institutions 3.1%:
- CS protestantes 0.3%
- institutions privées 1.5%
- CS affiliées 1.2%

Nous avons établi en définissant les différentes institutions combien d'organismes chacune d'elles regroupent sous sa définition. Ainsi l'on compte 47 commissions scolaires régionales pour catholiques, 9 pour protestants, 18 commissions scolaires intégrées et 50 CEGEP. Avec ces données et celles du tableau I, il est possible d'établir un nombre moyen de personnes employées dans ces institutions.

Tableau II - Nombre moyen de personnes dans les différentes institutions

Institutions	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
CSR catholiques	77	42	119
CS intégrées	66	35	101
CSR protestantes	1	2	3
CEGEP	5	3	8

Les commissions scolaires régionales catholiques et les commissions scolaires intégrées regroupent en moyenne 119 et 101 personnes respectivement. Il est toutefois surprenant de constater que les commissions scolaires régionales protestantes et les CEGEP n'emploient que 3 et 8 personnes en moyenne respectivement.

3 - Les fonctions du personnel à l'éducation des adultes

Cette section sera consacrée à l'étude des différentes fonctions remplies par le personnel à l'éducation des adultes. Le tableau III présente la répartition du personnel à l'éducation des adultes selon les différentes fonctions qu'il peut remplir. Cette distribution du personnel de l'éducation des adultes selon les différentes fonctions qu'il remplit, nous révèle que la fonction enseignant ou formateur d'adultes est la plus importante. En effet, 7,213 personnes sont rattachées à cette fonction, soit 89.4% du personnel. Les fonctions professionnel, cadre et hors-cadre, et gérance regroupent 5.81% du personnel.

Tableau II - Nombre moyen de personnes dans les différentes institutions

Institutions	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
CSR catholiques	77	42	119
CS intégrées	66	35	101
CSR protestantes	1	2	3
CEGEP	5	3	8

Les commissions scolaires régionales catholiques et les commissions scolaires intégrées regroupent en moyenne 119 et 101 personnes respectivement. Il est toutefois surprenant de constater que les commissions scolaires régionales protestantes et les CEGEP n'emploient que 3 et 8 personnes en moyenne respectivement.

3 - Les fonctions du personnel à l'éducation des adultes

Cette section sera consacrée à l'étude des différentes fonctions remplies par le personnel à l'éducation des adultes. Le tableau III présente la répartition du personnel à l'éducation des adultes selon les différentes fonctions qu'il peut remplir. Cette distribution du personnel de l'éducation des adultes selon les différentes fonctions qu'il remplit, nous révèle que la fonction enseignant ou formateur d'adultes est la plus importante. En effet, 7,213 personnes sont rattachées à cette fonction, soit 89.4% du personnel. Les fonctions professionnel, cadre et hors-cadre, et gérance regroupent 5.81% du personnel.

Tableau III - Les fonctions du personnel à l'éducation des adultes

Fonction du personnel	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
Enseignant	4,575	2,638	7,213
Professionnel	179	2	181
Cadre & hors-cadre	283	11	294
Gérance	1	0	1
Plus d'une fonction	20	192	212
Indéterminé	142	2	144
Non-réponse	5	14	19
Total	5,205	2,859	8,064

Alors que 2.6% du personnel cumule 2 ou plusieurs fonctions, notons de plus que ce cumul de fonctions est surtout fait par des gens du service régulier + adultes. Nous représentons sous forme graphique (graphique IV) cette répartition en pourcentage.

Il faut noter que pour environ 2% du personnel il est impossible de spécifier à quel type de fonctions ces personnes sont rattachées, soit 163. Ainsi, 7,901 personnes sont localisées dans leur fonction respective.

Graphique IV: Répartition en pourcentage des fonctions du personnel

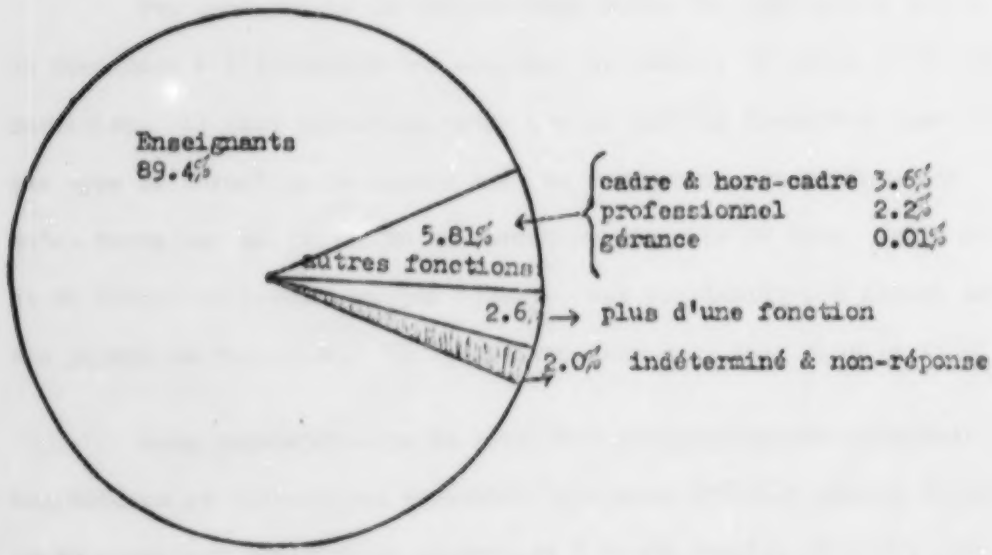

Les étapes subséquentes de cette section reprendront chacune des fonctions et détermineront les différentes tâches et le nombre de personnes reliées à chacune d'elles.

3.1 - Le personnel: enseignant

Le tableau III nous a présenté 7,213 personnes ayant comme fonction d'être enseignants ou formateurs d'adultes. Le service aux adultes compte 4,575 personnes, soit 63.4% des enseignants à l'éducation des adultes. Le service régulier + adultes en compte 2,638, soit 36.6%. Près de 64% des enseignants aux adultes sont rattachés uniquement au service aux adultes; il n'est donc plus juste de croire que la

majorité des enseignants aux adultes sont aussi des enseignants du niveau régulier.

Ces enseignants se répartissent selon les différents genres de formation à l'éducation des adultes; le tableau IV donne cette répartition. Il faut toutefois noter que ce tableau distribue pour chaque type de formation le nombre réel de formateurs, de telle sorte qu'un formateur qui enseigne en formation générale de base, temps plein et en éducation populaire, par exemple, est comptabilisé à chacun de ces genres de formation. Il apparaîtra donc deux fois dans le total.

Nous constatons que le plus fort pourcentage d'enseignants aux adultes se retrouve en éducation populaire (24.3%), suivie de près de la formation générale au secondaire à temps partiel (22.0%). La formation générale au secondaire à temps plein et la formation professionnelle au secondaire à temps plein, regroupent respectivement 13.2% du personnel enseignant. La formation professionnelle au secondaire à temps partiel compte 12.8% des enseignants. Les autres genres de formation regroupent entre 0.3% et 3.4% de ce personnel.

Le tableau V nous donne la répartition des enseignants selon le secteur de formation. Le secteur formation générale regroupe la formation générale de base, au secondaire et au collégial; le secteur formation professionnelle regroupe la formation professionnelle au secondaire, au collégial et la formation agricole. L'éducation populaire constitue le troisième secteur.

Tableau IV: Répartition des enseignants aux adultes par genre de formation

Formation	Fréquence absolue	Fréquence relative
Formation générale de base - temps plein	186	2.5
Formation générale de base - temps partiel	220	2.8
Formation générale au sec. - temps plein	1,019	13.2
Formation générale au sec. - temps partiel	1,696	22.0
Formation générale au collégial - tps plein	9	0.3
Formation générale au collégial - tps partiel	93	1.3
Formation agricole - temps plein	268	3.4
Formation agricole - temps partiel	133	1.7
Formation professionnelle au sec. - tps plein	1,022	13.2
Formation professionnelle au sec. - tps partiel	990	12.8
Formation professionnelle au collégial - tps plein	27	0.4
Formation professionnelle au collégial - tps part.	164	2.1
Education populaire	1,076	24.3
Total	7,703	100.0

Tableau V: Répartition des enseignants selon le secteur de formation

Formation générale:		%
temps plein	1,214	15.8
temps partiel	2,009	26.1
total	3,223	41.9
Formation professionnelle:		
temps plein	1,317	17.1
temps partiel	1,287	16.7
total	2,604	33.8
Education populaire	1,876	24.3
TOTAL	7,703	100.0

Ce tableau nous présente le secteur de la formation générale comme étant celui qui compte le plus d'enseignants (41.9%). Soulignons de plus que c'est en formation générale à temps partiel que l'on retrouve le plus fort pourcentage d'individus, soit 26.1%. L'éducation populaire apparaît ici comme le troisième secteur en importance (24.3%) après la formation générale (41.9%) et la formation professionnelle (33.8%).

Note: On trouvera en annexe I, un tableau sur l'occupation principale des enseignants aux adultes par genre de formation.

3.2 - Le personnel: cadre et hors-cadre

Les cadres et les hors-cadres remplissent des fonctions de direction et d'administration des services d'éducation des adultes dans les différentes institutions. Le tableau VI nous présente les tâches reliées à cette fonction avec le nombre de personnes qu'on y retrouve.

Tableau VI: Répartition du personnel de cadre et de hors-cadre à l'éducation des adultes selon les catégories d'emplois

Fonction cadre + hors-cadre	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
Responsable du Service éducation des adultes (E.A.)	76	4	80
Adjoint au responsable du Service E.A.	50	1	51
Directeur de centre, E.A.	101	8	109
Adjoint dir. de centre E.A.	15	5	20
Responsable de centre, E.A.	23	18	41
Adjoint resp. de centre E.A.	2	9	11
Responsable d'établissement	3	-	3
Autre	13	3	16
Le reste des fonctions	15	59	74
Total	298	107	405

Le dénombrement de la fonction cadre et hors-cadre a fait apparaître 405 personnes. Antérieurement, au tableau III, nous comptions 294 personnes remplissant uniquement cette fonction. Il existe ainsi 111 postes ou tâches qui sont assumés par des individus qui remplissent une ou plusieurs fonctions.

Les fonctions de direction et d'administration des services d'éducation des adultes comptent 405 postes; de ce nombre, 73.5% sont comblés par des gens du service aux adultes (298 personnes) et 26.5% le sont par le service régulier + adultes (107 personnes).

La tâche de directeur de centre d'éducation des adultes est celle qui regroupe le plus de gens, 109 personnes (26.7%), dont 101 personnes sont reliées au service aux adultes, suivie de la tâche de responsable du service éducation des adultes (19.2%). L'item reste des fonctions compte 18.2% du personnel cadre et hors-cadre; cet item regroupe les tâches de: directeur général, directeur des services pédagogiques, de l'enseignement, des services aux étudiants, des services financiers, du personnel, ... la tâche de coordonnateur de l'enseignement, de la mesure et de l'évaluation, des techniques audio-visuelles ...

3.3 - Le personnel: <u>professionnel</u>

L'éducation des adultes requiert les services de personnes qui remplissent des fonctions professionnelles. Le tableau VII détermine quelles sont les différentes tâches reliées à la fonction professionnelle.

Tableau VII - Répartition du personnel professionnel à l'éducation des adultes selon les catégories d'emplois

Fonctions professionnelles	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
Agent de gestion du personnel	2	1	3
Agent de gestion financière	1	2	3
Agent d'information	2	1	3
Aide pédagogique individuelle	1	3	4
Analyste de l'informatique	-	4	4
Animateur de la pastorale	1	11	12
Animateur des activités socioculturelles	28	4	32
Animateur des activités sportives	1	1	2
Attaché d'administration	8	1	9
Bibliothécaire	-	1	1
Conseiller en affaires étudiantes	3	-	3
Conseiller en audio-visuel	2	2	4
Conseiller en éducation chrétienne	-	1	1
Conseiller en enseignement profes.	32	-	32
Conseiller en information scolaire et professionnelle	3	6	9
Conseiller en mesure et évaluation	1	2	3
Conseiller en orientation	4	16	20
Conseiller pédagogique	53	20	73
Diététiste professionnel	1	-	1
Ingénieur	3	-	3
Psychologue	-	7	7
Travailleur social	-	4	4
Autre	40	10	50
TOTAL	186	97	283

Nous comptons 283 postes remplis par des professionnels. Le tableau III identifiait 181 professionnels qui ne remplissaient qu'une fonction. Il y a donc 102 postes qui sont assumés par des professionnels qui cumulent plus d'une fonction.

Le service aux adultes regroupe 65.7% des professionnels avec 186 personnes, le service régulier + adultes en compte 34.3%, soit 97 personnes.

La tâche de conseiller pédagogique est la plus importante (73 personnes), suivie de la tâche de conseiller en enseignement professionnel et d'animateur des activités socioculturelles avec 32 personnes.

3.4 - Le personnel: de gérance

Le tableau VIII nous présente un dénombrement des tâches remplies par le personnel de gérance.

Nous constatons qu'il existe 6 postes ou tâches rattachés à la fonction de gérance à l'éducation des adultes, selon le tableau III seulement une de ces tâches est remplie par un individu qui ne cumule pas de fonction. Cet individu remplit un poste d'agent d'administration et est rattaché au service éducation des adultes.

Nous remarquons de plus que 66.6% des tâches sont assumées par des gens du service régulier + adultes, c'est la seule fonction où le nombre d'individus du service régulier + adultes est supérieur au service aux adultes.

Tableau VIII: Répartition du personnel de gérance à l'éducation des adultes selon les catégories d'emplois

Fonctions	Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
Contremaître d'entretien général	-	1	1
Chef magasinier	-	1	1
Agent d'administration	2	1	3
Chef de secrétariat	-	1	1
Total	2	4	6

4 - Le statut d'emploi du personnel à l'éducation des adultes en 1973-74

Nous déterminerons au cours de cette section le statut d'emploi du personnel à l'éducation des adultes selon la fonction occupée. Le statut d'emploi du personnel s'établit en trois étapes, en déterminant premièrement si l'employé est considéré comme régulier ou occasionnel. Il est régulier s'il remplit une fonction pendant toute la durée d'une année d'opération; il est occasionnel s'il remplit une fonction pendant une durée moindre qu'une année d'opération. Son statut est de plus déterminé par le temps consacré à la fonction, c'est-à-dire, s'il est employé à temps complet, partiel ou à la leçon pour les enseignants. Troisièmement, le statut sera déterminé en distinguant l'employé suppléant

du non-suppléant; cette distinction vaut surtout pour le personnel enseignant.

Nous présentons dans un premier temps une vue d'ensemble du statut d'emploi du personnel à l'éducation des adultes (tableau IX). Notons que le statut d'emploi sera déterminé que pour 7,901 personnes puisque 163 personnes n'ont pas spécifié à quelle fonction elles se rattachaient. Les autres parties de cette section reprendront pour chacune des fonctions le statut d'emploi du personnel qu'on y retrouve.

Le tableau IX nous apprend que 5058 personnes du service aux adultes remplissent une fonction précise au sein de l'éducation des adultes. De ce nombre, 3,507, soit 69.3%, sont considérées comme des employés réguliers tandis que 1,519, soit 30.0% sont des employés occasionnels. Le service régulier + adultes compte 2,843 personnes dont 2,834, soit 99.6%, sont régulières, et 7, soit 0.2%, sont occasionnelles.

Les employés réguliers du service aux adultes (3,507) occupent leur fonction dans une proportion de:

30.1% à temps complet et comme non suppléant,

46.2% à temps partiel et comme non suppléant,

22.6% à la leçon (ou à l'heure) et comme non suppléant.

Il faut remarquer que le personnel régulier est non suppléant dans une proportion de 98.9% et à temps partiel dans une proportion de 46.2%.

Tableau IX - Statut d'emploi du personnel à l'éducation des adultes

Statut d'emploi			Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
- régulier	complet	suppléant	8	10	18
		non-suppléant	1,059	2,758	3,817
	partiel	suppléant	16	2	18
		non-suppléant	1,623	42	1,665
	à la leçon	suppléant	6	-	6
		non-suppléant	795	22	817
- occasionnel	complet	suppléant	2	-	2
		non-suppléant	49	2	51
	partiel	suppléant	23	-	23
		non-suppléant	792	2	794
	à la leçon	suppléant	11	-	11
		non-suppléant	642	3	645
	indéterminé		32	2	34
	Total		5,058	2,843	7,901

Les employés occasionnels du service aux adultes (1,519), non suppléants sont, dans une proportion de:

3.2% à temps complet,

52.1% à temps partiel,

42.2% à la leçon.

Notons que le personnel de l'éducation des adultes du service aux adultes, qu'il soit régulier ou occasionnel, ce personnel occupe sa fonction à temps partiel.

4.1 - Le statut d'emploi du personnel: <u>enseignant</u>

Cette partie déterminera le statut d'emploi du personnel enseignant à l'éducation des adultes. La définition du statut d'emploi demeure la même que celle établie antérieurement. Toutefois, notons que pour le personnel enseignant, le temps complet représente une tâche de 30 heures par semaine, le temps partiel une tâche de 15 à 25 heures par semaine, à la leçon ou à l'heure dont la tâche est de moins de 15 heures par semaine. Le tableau X nous présente le statut d'emploi pour le personnel enseignant à l'éducation des adultes.

Les données présentées dans ce tableau X nous révèlent que 4,575 enseignants sont rattachés au service aux adultes dont 3,049 enseignants, soit 66.6%, sont des enseignants réguliers et 1,496, soit 32.7%, sont des enseignants occasionnels.

Tableau X - Statut d'emploi du personnel: enseignant

Statut d'emploi			Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
régulier	complet	suppléant	7	10	17
		non-suppléant	638	2,563	3,201
	partiel	suppléant	16	2	18
		non-suppléant	1,593	37	1,630
	à la leçon	suppléant	6	-	6
		non-suppléant	789	19	808
occasionnel	complet	suppléant	2	-	2
		non-suppléant	47	2	49
	partiel	suppléant	22	-	22
		non-suppléant	777	1	778
	à la leçon	suppléant	11	-	11
		non-suppléant	637	2	639
	indéterminé		30	2	32
	Total		4,575	2,638	7,213

Le service régulier + adultes compte 2,638 enseignants dont 2,631, soit 99.8%, sont des enseignants réguliers et 5 sont des enseignants occasionnels.

Les enseignants réguliers du service aux adultes (66.6%) et non suppléants sont, dans une proportion de:

20.9% à temps complet (638 enseignants),

52.2% à temps partiel (1,593 enseignants),

25.8% à la leçon (789 enseignants).

Plus de la moitié des enseignants réguliers du service aux adultes sont employés à temps partiel (52.2%), le quart sont à l'heure ou à la leçon. Les enseignants réguliers suppléants comptent pour 1.1% des enseignants réguliers au service aux adultes.

Les enseignants occasionnels du service aux adultes (32.7%) et non suppléants sont, dans une proportion de:

3.1% à temps complet,

51.9% à temps partiel

42.6% à la leçon.

Ainsi, plus de la moitié sont à temps partiel. Les enseignants occasionnels suppléants comptent pour 2.4% des enseignants occasionnels au service aux adultes.

4.2 - Le statut d'emploi du personnel: cadre et hors-cadre

Le statut d'emploi du personnel de cadre et hors-cadre à l'éducation des adultes est établi par la distinction entre le temps plein et le temps partiel. Ainsi, selon le document numéro 20 de la politique administrative et salariale, "l'affectation à plein temps signifie une affectation exclusive à un poste de direction d'un centre d'éducation des adultes sur une base de douze (12) mois, y compris la période normale de vacances annuelles" et "une affectation à temps partiel signifie une affectation non exclusive à un poste de direction sur une base de douze (12) mois ou moins, ou une affectation exclusive sur une base de moins de douze (12) mois". (1) Le tableau XI nous donne le statut d'emploi pour les cadres et les hors-cadres.

Nous constatons que 283 cadres et hors-cadres sont reliés au service aux adultes et de ce nombre 276, soit 97.6%, possèdent un statut de régulier, 7 s'identifient comme occasionnels, à temps partiel, c'est-à-dire comme étant affectés temporairement à un poste pour une période moindre de 12 mois.

Le personnel de cadre et de hors-cadre ayant un statut régulier (276) compte 94.2% de son personnel à temps complet non suppléant, 5.4% à temps partiel non suppléant, 1 individu comme suppléant à temps complet.

---

(1) Document no 20 - Les règles administratives 1972/73, 23 août 1972 - p.11.

Tableau XI - Statut d'emploi du personnel: cadre et hors-cadre

Statut d'emploi			Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
régulier	complet	suppléant	1	-	1
		non-suppléant	260	11	271
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	15	-	15
	À la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
occasionnel	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	7	-	7
	À la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
	indéterminé		-	-	-
	Total		283	11	294

Le service régulier + adultes compte pour sa part 11 personnes dont le statut est régulier à temps complet.

4.3 - Le statut d'emploi du personnel: professionnel

Le tableau XII nous présente le statut d'emploi du personnel professionnel. Les données nous révèlent que 179 professionnels sont rattachés au service éducation des adultes et que de ce nombre 163, soit 91.1%, sont des employés ayant un statut régulier, et 14, soit 7.8%, sont considérés comme occasionnels.

Parmi les professionnels réguliers, 91.4% sont à temps complet, 5.5% à temps partiel et 3.1% à la leçon ou à l'heure. Les professionnels occasionnels sont à 50.0% à temps partiel, 35.7% à la leçon et à 14.3% à temps complet.

Le service régulier + adultes compte 2 professionnels qui sont réguliers à temps complet.

4.4 - Le statut d'emploi du personnel: de gérance

Dans le tableau XIII, nous retrouvons le statut d'emploi du seul individu rattaché au service éducation des adultes et ayant comme fonction propre d'être à un poste de gérance. Cette personne a un statut de régulier à temps complet non suppléant.

Tableau XII - Statut d'emploi du personnel: professionnel

Statut d'emploi			Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
régulier	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	149	2	151
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	9	-	9
	à la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	5	-	5
occasionnel	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	2	-	2
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	7	-	7
	à la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	5	-	5
		indéterminé	2	-	2
		Total	179	2	181

Tableau XIII - Statut d'emploi du personnel: de gérance

Statut d'emploi			Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
régulier	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	1	-	1
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
	À la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
occasionnel	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
	À la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
		indéterminé	-	-	-
		Total	1	-	1

4.5 - Le statut d'emploi du personnel: remplissant plus d'une fonction

Le dénombrement du personnel, selon les différentes fonctions occupées à la section 3, nous a permis d'identifier un certain nombre de personnes remplissant plus d'une fonction. Le tableau XIV établit le statut d'emploi de ce personnel.

Les données recueillies nous permettent de constater que le service aux adultes emploie 20 personnes, soit 9.5% du personnel qui cumule plus d'une fonction, et le service au régulier + adultes emploie 90.5% de ce personnel.

Le service aux adultes compte 18 personnes comme régulières et 2 comme occasionnelles. Parmi le personnel régulier, 11 sont à temps complet, soit 61.1% du personnel régulier, 6 sont à temps partiel, soit 33.3% du personnel régulier et 5.5%, soit 1 personne qui est régulière non suppléante. Le personnel occasionnel (2) est à temps partiel, soit 1 personne comme non suppléante et 1 personne comme suppléante.

Le service au régulier + adultes compte 192 personnes qui remplissent plus d'une fonction. De ce nombre 190, soit 98.9%, sont régulières et dans une proportion de 95.7% à temps complet, 2.6% à temps partiel.

Tableau XIV - Statut d'emploi du personnel: remplissant plus d'une fonction

Statut d'emploi			Service aux adultes	Service régulier + adultes	Total
régulier	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	11	182	193
	partiel	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	6	5	11
	à la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	1	3	4
occasionnel	complet	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	-	-
	partiel	suppléant	1	-	1
		non-suppléant	1	1	2
	à la leçon	suppléant	-	-	-
		non-suppléant	-	1	1
indéterminé			-	-	-
Total			20	192	212

Conclusion

Nous rappellerons ici les principales données qui ressortent du présent document à la suite de quoi nous présenterons quelques propositions quant à la suite à donner à ce document.

Il y a 8,064 personnes à l'éducation des adultes en 1973-74. Ces personnes sont dans une proportion de 64.5% rattachées au service aux adultes, c'est-à-dire que leur travail ne s'adresse qu'à une clientèle adulte. De plus, ces personnes sont à 69.5% localisées dans les commissions scolaires régionales catholiques.

La principale fonction du personnel à l'éducation des adultes est celle d'enseignant, 89.4% remplissent cette fonction, dont 67.4% sont des enseignants aux adultes seulement.

Les données sur le statut d'emploi du personnel rattaché uniquement au service aux adultes nous révèlent que 69.3% du personnel possèdent un statut de régulier et 30.0% sont occasionnels. Notons de plus que ce personnel est toutefois à temps partiel, ainsi 46.2% du personnel régulier et 52.1% des occasionnels sont à temps partiel.

Nous devons remarquer que ce document ne contient pas d'information sur le temps consacré à la fonction. Cette question du formulaire n'ayant pas été répondue, ou ayant été mal répondue par le personnel.

Dans les paragraphes qui suivent, nous ferons quelques remarques sur ce document et quelques suggestions sur les suites à donner à la cueillette d'informations sur le personnel à l'éducation des adultes.

Ce document est très sommaire, son contenu est essentiellement descriptif, n'ayant pas de but précis autre que celui de dénombrer le personnel aux adultes et devant la multitude des informations contenues dans le formulaire, il m'a été difficile d'incorporer dans le texte certaines comparaisons avec les années antérieures, certains commentaires intéressants sur le personnel à l'éducation des adultes en 1973-74.

Les suites à donner à ce document selon les besoins ressentis:

1o - recueillir vos commentaires sur ce document;

2o - effectuer un dénombrement du personnel pour chacune des institutions, ce qui nous permettrait de vérifier dans quelle proportion le formulaire a été complété;

3o - compléter et corriger ce document à partir de vos commentaires et des nouvelles données;

4o - préparer, si nous en avons la responsabilité, la prochaine cueillette de données sur le personnel à l'éducation des adultes pour 1974-75 le plus tôt possible, afin d'éviter des délais trop longs entre la demande des informations et la réception (cela permettrait de garder un intérêt constant pour le travail).

Annexe I

Tableau complémentaire (tableau XV)

Tableau XV - Occupation principale du personnel enseignant aux adultes

Formation	1 Enseignement régulier	2 Enseignement aux adultes	3 Etudiant	4 Maitresse de maison	5 Rentier	6 Autre	Non réponse	Total
Formation générale de base temps plein	39	91	-	27	1	23	6	186
Formation générale de base temps partiel	80	92	2	23	-	14	19	220
Formation générale au secondaire temps plein	427	408	21	74	2	52	35	1,019
Formation générale au secondaire temps partiel	909	379	65	121	5	145	72	1,696
Formation générale au collégial temps plein	-	5	2	-	-	-	2	9
Formation générale au collégial temps partiel	52	8	1	-	-	3	29	93
Formation agricole temps plein	31	36	2	-	10	132	7	268
Formation agricole temps partiel	8	55	2	-	3	54	11	133
Formation professionnelle au secondaire temps plein	371	239	17	35	5	258	37	1,022
Formation professionnelle au secondaire temps partiel	487	171	12	37	3	226	54	990
Formation professionnelle au collégial temps plein	4	14	1	-	-	2	6	27
Formation professionnelle au collégial temps partiel	42	55	3	1	-	14	39	164
Education populaire	478	434	47	458	10	313	86	1,876
Total								7,703

Annexe II

a) Liste des graphiques

b) Liste des tableaux incorporés dans le texte

a) Liste des graphiques

Page

Graphique I : Le personnel de l'éducation au Québec en 1973-74 3

Graphique II : Personnel à l'éducation des adultes au Québec en 1973-74 4

Graphique III: Répartition en pourcentage du personnel dans les différentes institutions 8

Graphique IV : Répartition en pourcentage des fonctions du personnel 11

b) Liste des tableaux insérés dans le texte

		Page
Tableau I	- Répartition du personnel de l'éducation des adultes dans les différentes institutions	7
Tableau II	- Nombre moyen de personnes dans les différentes institutions	9
Tableau III	- Les fonctions du personnel à l'éducation des adultes	10
Tableau IV	- Répartition des enseignants aux adultes par genre de formation	13
Tableau V	- Répartition des enseignants selon le secteur de formation	14
Tableau VI	- Répartition du personnel de cadre et hors-cadre à l'éducation des adultes selon les catégories d'emplois	15
Tableau VII	- Répartition du personnel professionnel à l'éducation des adultes selon les catégories d'emplois	17
Tableau VIII	- Répartition du personnel de gérance à l'éducation des adultes selon les catégories d'emplois	19
Tableau IX	- Statut d'emploi du personnel à l'éducation des adultes	21
Tableau X	- Statut d'emploi du personnel: enseignant	23
Tableau XI	- Statut d'emploi du personnel: cadre et hors-cadre	26
Tableau XII	- Statut d'emploi du personnel: professionnel	28
Tableau XIII	- Statut d'emploi du personnel: de gérance	29
Tableau XIV	- Statut d'emploi du personnel: remplissant plus d'une fonction	31